L'Erreur Médicamenteuse est l'omission ou la réalisation <u>non intentionnelle</u> d'un acte relatif à un médicament, <u>qui peut être</u> à l'origine d'un risque ou d'un événement indésirable pour le patient.

CE N'EST PAS UNE FAUTE.

L'Erreur est involontaire alors que la Faute est volontaire.

Erreur avérée et interceptée avant atteinte du patient

L'erreur n'est pas allée jusqu'au patient car un ou plusieurs maillons ont tenu (barrières de sécurité).

2 Erreur avérée et non interceptée : elle a atteint le patient

C'est une identifiée après atteinte du patient.

Elle a pu provoquer un dommage au patient.

3 Erreur potentielle : Evènement Porteur de Risque (EPR)

L'erreur n'est pas avérée.

Il s'est passé quelque chose : on a failli faire une Erreur!

On entend et on pense :

